

# LES INDICATEURS BIODIVERSITÉ DE NORMANDIE

## ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE TOUJOURS EN HERBE DANS LA SURFACE AGRICOLE UTILE EN NORMANDIE

PRESSION

► ÉTAT

RÉPONSE



- **804 900 ha** de superficie toujours en herbe (**STH**) en 2020.
- **39 %** de superficie toujours en herbe dans la surface agricole utile (**SAU**) en 2020.
- La Normandie est la **6<sup>e</sup> région métropolitaine** (sur 13) pour la proportion de **superficie toujours en herbe** dans la surface agricole utile et est au **2<sup>e</sup> rang** pour la proportion de superficie toujours en herbe par rapport à la superficie totale de la région (27 %) en 2020.
- **Perte de 54 000 ha de superficie toujours en herbe** et **perte de 52 000 ha de surface agricole utile** entre 2009 et 2019 en Normandie.
- Perte de 1,6 point de pourcentage de la proportion de STH dans la SAU entre 2009 (40,4 %) et 2019 (38,8 %).
- La Normandie est la **3<sup>e</sup> région métropolitaine** (sur 13) dont le taux d'évolution de la superficie toujours en herbe (-6,3 %) est le plus bas entre 2009 et 2019.

La **Surface Agricole Utile (SAU)** est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. La SAU est composée de **terres arables** (les grandes cultures, cultures maraîchères, prairies artificielles, jachères, etc.), **superficies toujours en herbe** et **cultures pérennes** (vignes, vergers, etc.).

Les **Superficies Toujours en Herbe (STH)** comprennent les prairies permanentes, ensemencées ou naturelles, de plus de 5 ans. Sont également comptabilisés les parcours, alpages, estives et landes. Elles sont composées de plantes fourragères herbacées vivaces telles que les graminées (comme le ray-grass et la fétue) et les légumineuses (comme le lotier ou le trèfle).

### Ces surfaces ont de nombreux bénéfices tels que :

- l'apport d'une alimentation de qualité aux animaux pâtrant ;
- le maintien d'une biodiversité faunistique et floristique ;
- l'infiltration de l'eau permettant de lutter contre l'érosion et les inondations ;
- l'amélioration de la qualité de l'eau ;
- la réalisation d'économies agricoles en alimentation du cheptel ;
- la lutte contre le changement climatique en participant à compenser les émissions de gaz à effet de serre car les prairies se révèlent être des « puits de carbone »<sup>[1]</sup> ;
- le maintien du patrimoine paysager normand mondialement connu.



Paysage agricole dans l'agglomération du Havre. Photo : Alexandre Dudouble.

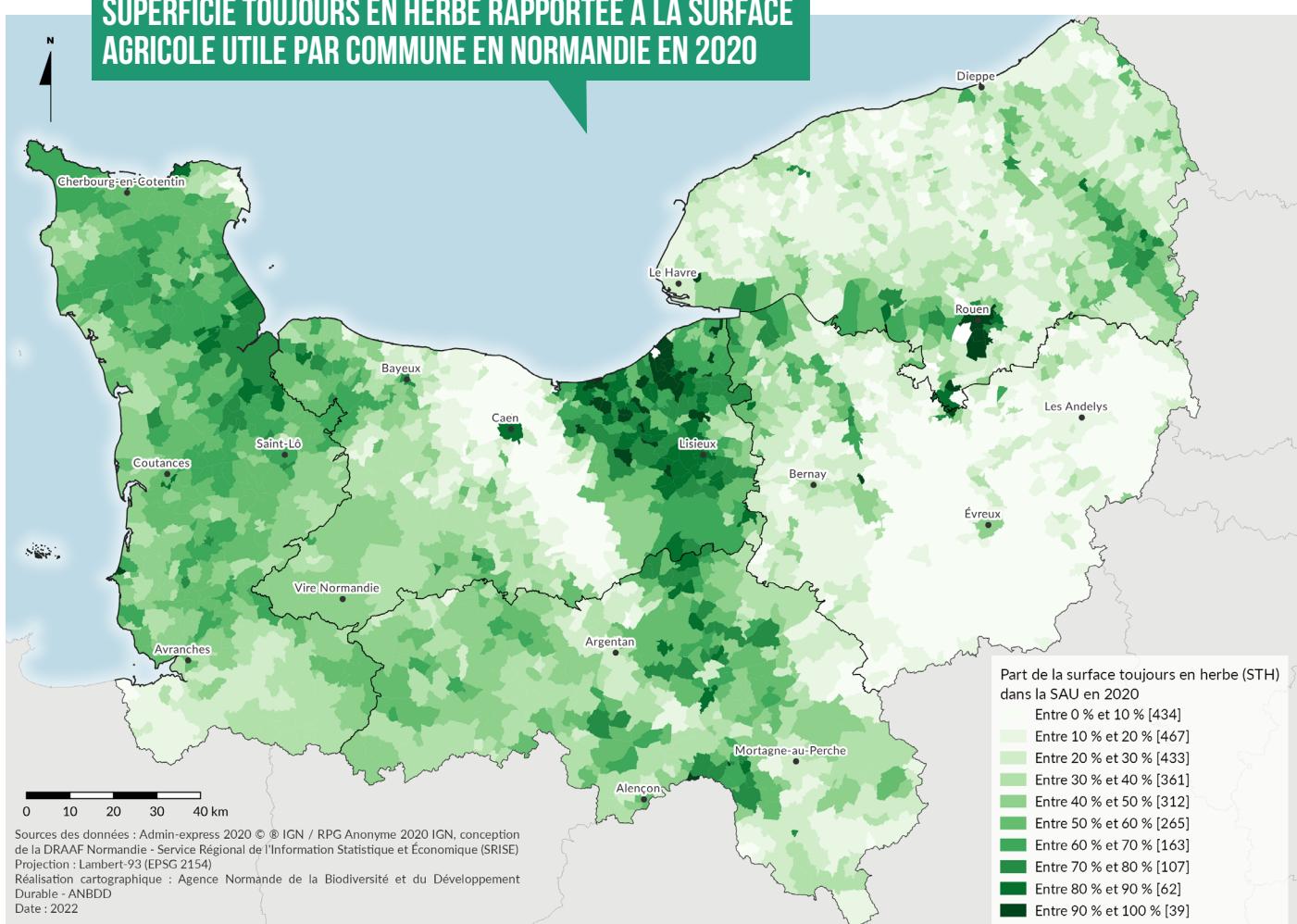
### Notes :

- Cet indicateur présente des limites concernant les chiffres utilisés. En effet, il se base sur les données du recensement général agricole (RGA), lui-même reposant sur les déclarations des agriculteurs. Les données sont considérées comme suffisamment robustes, mais il peut tout de même exister un biais entre la STH réelle et la STH déclarée.

\* L'ensemble des données de 2010 à 2020 de la statistique agricole annuelle (SAA) vont être amenées à être recalibrées dans le courant de l'année 2023 pour tenir compte du recensement agricole de l'année 2020. Ainsi, les chiffres de cette fiche peuvent être amenés à très légèrement évoluer courant 2023.

# RÉPARTITION DE LA SUPERFICIE TOUJOURS EN HERBE EN NORMANDIE EN 2020

## SUPERFICIE TOUJOURS EN HERBE RAPPORTÉE À LA SURFACE AGRICOLE UTILE PAR COMMUNE EN NORMANDIE EN 2020



La répartition de la STH dans la SAU est **hétérogène au niveau régional**. Les plus hauts taux de STH dans la SAU se retrouvent dans **le pays d'Auge et dans la Manche**, qui sont des zones de **polyculture-élevage**.

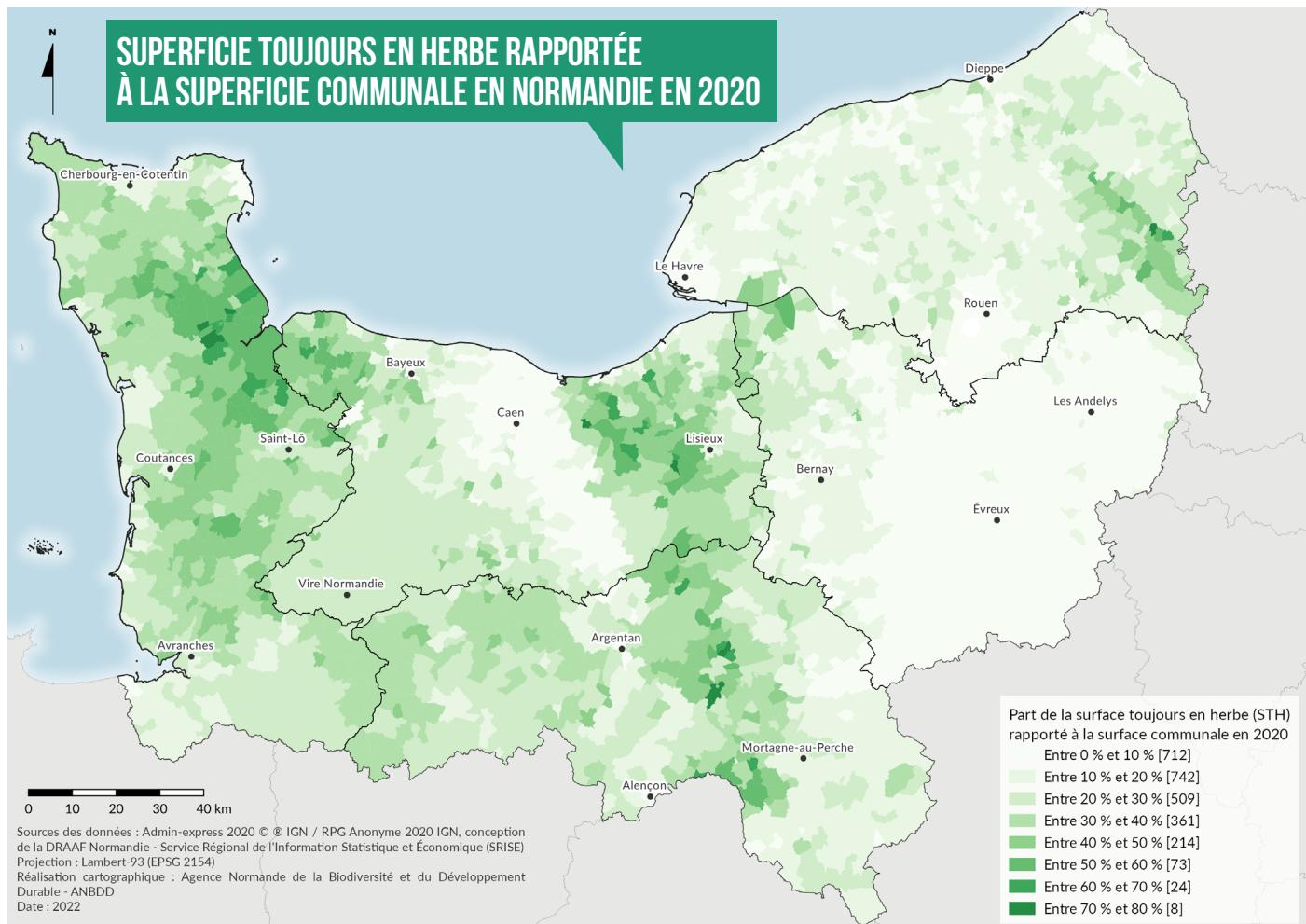
Les plus faibles sont situés dans l'est de l'Eure et dans la plaine de Caen, qui sont des zones de grandes cultures.

**En moyenne, la part de STH dans la SAU en Normandie en 2020 est de 39 %**. Cette moyenne est tirée vers le haut par la Manche (54 %), le Calvados (45 %) et l'Orne (43 %).

À l'inverse, on retrouve les moyennes de Seine-Maritime (29 %) et de l'Eure (20 %) sous la moyenne régionale.



## SUPERFICIE TOUJOURS EN HERBE RAPPORTÉE À LA SUPERFICIE COMMUNALE EN NORMANDIE EN 2020



Cette cartographie représente la STH rapportée à la surface communale, et non plus à la SAU comme pour la cartographie précédente.

Les zones de fortes STH rapportée à la superficie communale s'avèrent être globalement les mêmes que celles rapportée à la SAU, à l'exception des communes ayant une très faible SAU composée presque uniquement de STH, comme les villes de Caen et de Rouen, par exemple.



## ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE TOUJOURS EN HERBE EN NORMANDIE ENTRE 2000 ET 2020

Le développement des prairies a connu une apogée au XIX<sup>e</sup> siècle et à la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle<sup>[2]</sup>.

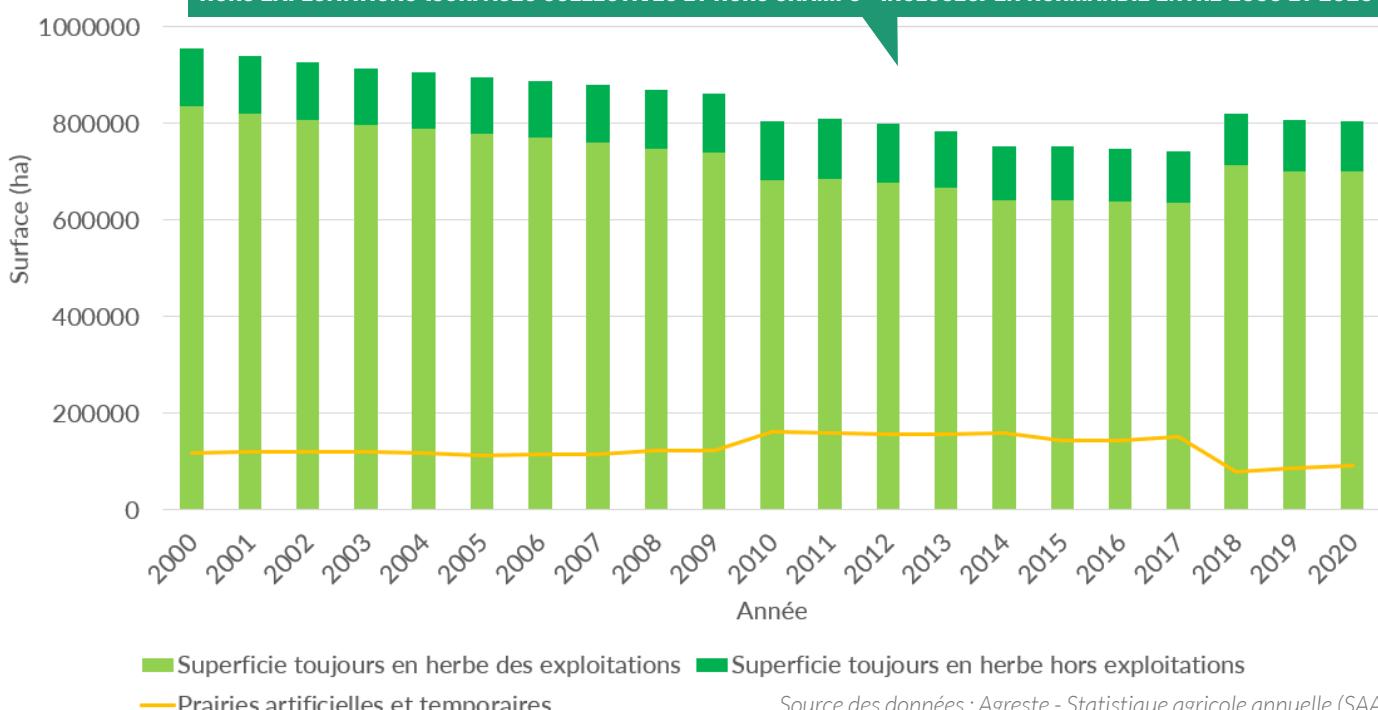
Impulsés par les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 ainsi que par la première politique agricole commune, en 1962, qui ont favorisé l'agriculture mécanisée, **les grands remembrements de parcelles agricoles ont amorcé un fort déclin d'une grande partie des prairies permanentes et du réseau bocager**<sup>[3]</sup>.

**Entre 2008 et 2019, les prairies et autres sols agricoles (hors terres arables) ont été remplacés essentiellement par des terres arables (82 %) et, en moindre mesure, par des territoires artificialisés (18 %)**<sup>[4]</sup>.

Ce déclin résulte de la réunion de facteurs liés à une logique de production :

- diminution du nombre d'animaux à nourrir en raison de la mise en place de quotas pour la production de lait et de l'augmentation de la productivité par animal ;
- réorientation vers des cultures plus rémunératrices (primes PAC par exemple) ;
- baisse de la part de fourrage dans la ration des animaux et remplacement par des céréales et produits riches en protéines ;
- progrès techniques entraînant des prairies plus productives. En conséquence, les éleveurs réduisent leurs surfaces en prairies ;
- agrandissement des exploitations/restructurations foncières : pour des raisons pratiques, les prairies (pâtures) récupérées loin du siège de l'exploitation sont retournées. De plus, développer la céréaliculture ou renforcer l'autonomie fourragère (et donc la culture), sont souvent priorisés lors d'un agrandissement.

### ÉVOLUTION DE LA SUPERFICIE TOUJOURS EN HERBE DES EXPLOITATIONS ET DE LA SUPERFICIE TOUJOURS EN HERBE HORS EXPLOITATIONS (SURFACES COLLECTIVES ET HORS CHAMPS\* INCLUSES) EN NORMANDIE ENTRE 2000 ET 2020



Globalement, **entre 2000 et 2020, la STH a diminué de 151 400 ha, pour arriver à 804 900 ha de superficie toujours en herbe** (dont 701 000 ha de STH des exploitations et 103 900 ha de STH hors exploitations (collectifs et hors champs) en 2020).

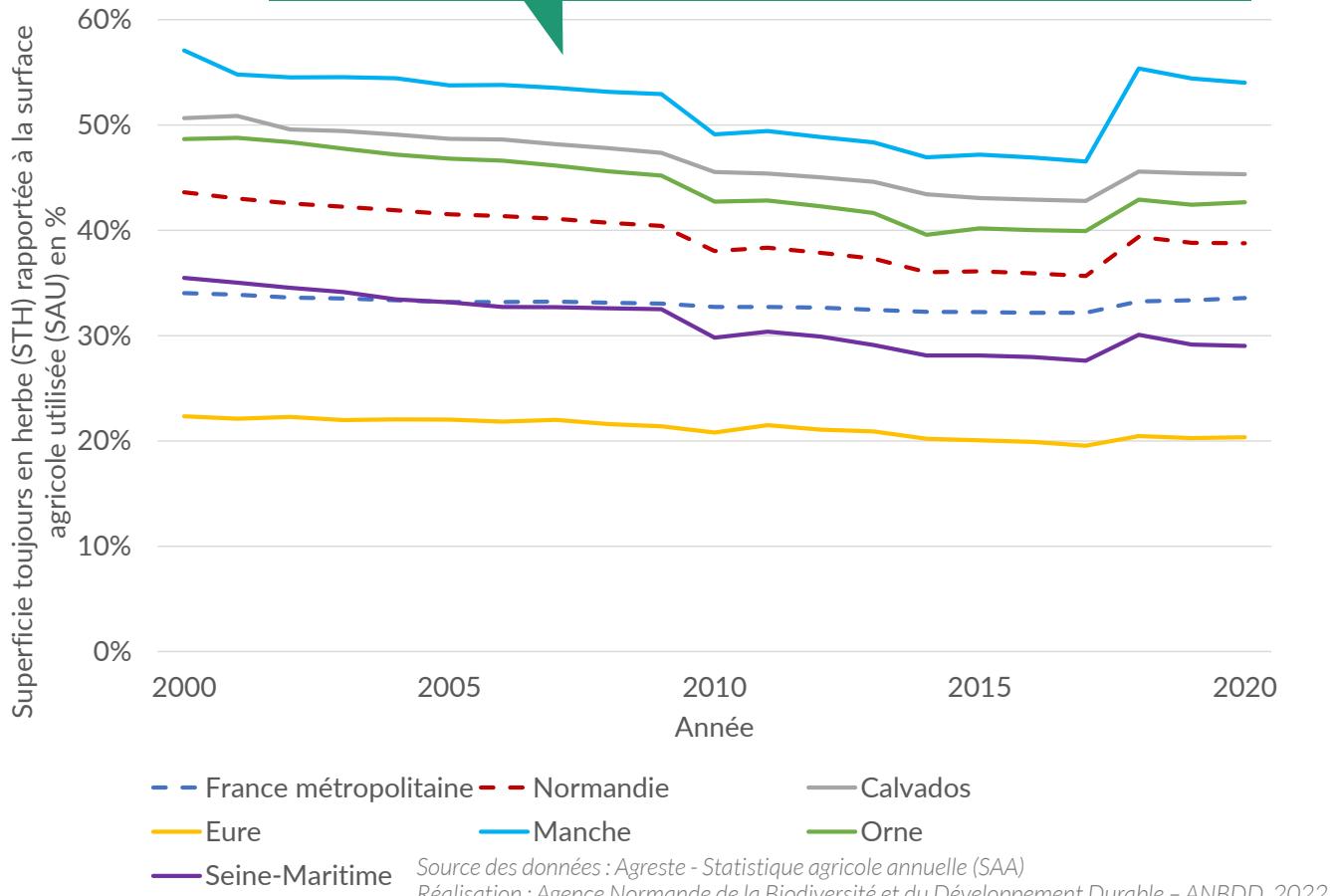
On remarque un « creux » dans la STH entre 2010 et 2017 : en 2010, la modification du règlement de la PAC (Politique Agricole Commune), mise en œuvre au travers des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE), oblige le maintien des surfaces en herbe permanentes à hauteur de 100 % de la surface de référence (2010).

Ainsi, lors du recensement agricole de 2010, la surface des prairies déclarées « permanentes » a diminué par rapport à 2009. Cette diminution correspond à l'augmentation en conséquence des prairies déclarées « artificielles et temporaires ». De même, une nouvelle modification du règlement et la réattribution des prairies temporaires déclarées en 2010 en prairies permanentes (les prairies temporaires et artificielles deviennent permanentes au bout de cinq ans) expliquent l'augmentation entre 2017 et 2018 de la surface des prairies déclarées « permanentes » et la diminution des prairies déclarées « temporaires et artificielles ». Nous nous concentrerons donc sur la période 2009-2019 pour minimiser l'impact de ce biais déclaratif.

Selon le graphique ci-dessus, entre 2009 et 2019, **la Normandie a perdu 54 000 ha de STH, soit un taux d'évolution négatif de -6,3 %**. Cependant, le territoire métropolitain a un taux d'évolution légèrement négatif de -0,4 % de sa STH. Cela place la Normandie à la 3<sup>e</sup> place des 13 régions métropolitaines perdant le plus de STH entre 2009 et 2019, alors que la Normandie est en 2020 la deuxième région métropolitaine (après la Corse) ayant la plus haute STH rapportée à la superficie régionale (27 %).

\* une partie importante (et assez bien connue) des prairies, n'est pas rattachée aux exploitations agricoles lors des enquêtes, non parce qu'elles ne sont pas utilisées par celles-ci, mais pour des raisons d'ordre juridique et parce qu'elles peuvent faire l'objet d'un usage collectif. Cependant, ces surfaces participent à la production en nourrissant les animaux et leur exclusion fausserait tout rapprochement entre le cheptel et la production d'herbe<sup>[5]</sup>.

## SUPERFICIE TOUJOURS EN HERBE RAPPORTÉE À LA SURFACE AGRICOLE UTILE DANS LES DÉPARTEMENTS NORMANDS ENTRE 2000 ET 2020



En Normandie, la diminution de la STH dans la SAU est plus marquée qu'en France métropolitaine, où la part de STH dans la SAU reste stable (ce qui ne signifie pas que la surface de STH ne diminue pas).

En effet, la part de STH dans la SAU en Normandie en 2000 (44 %) était bien supérieure à la moyenne métropolitaine de l'époque (34 %). **En 2020, cet écart s'est bien réduit, la Normandie étant descendue à 39 % de STH dans la SAU, contre toujours 34 % pour la métropole.**

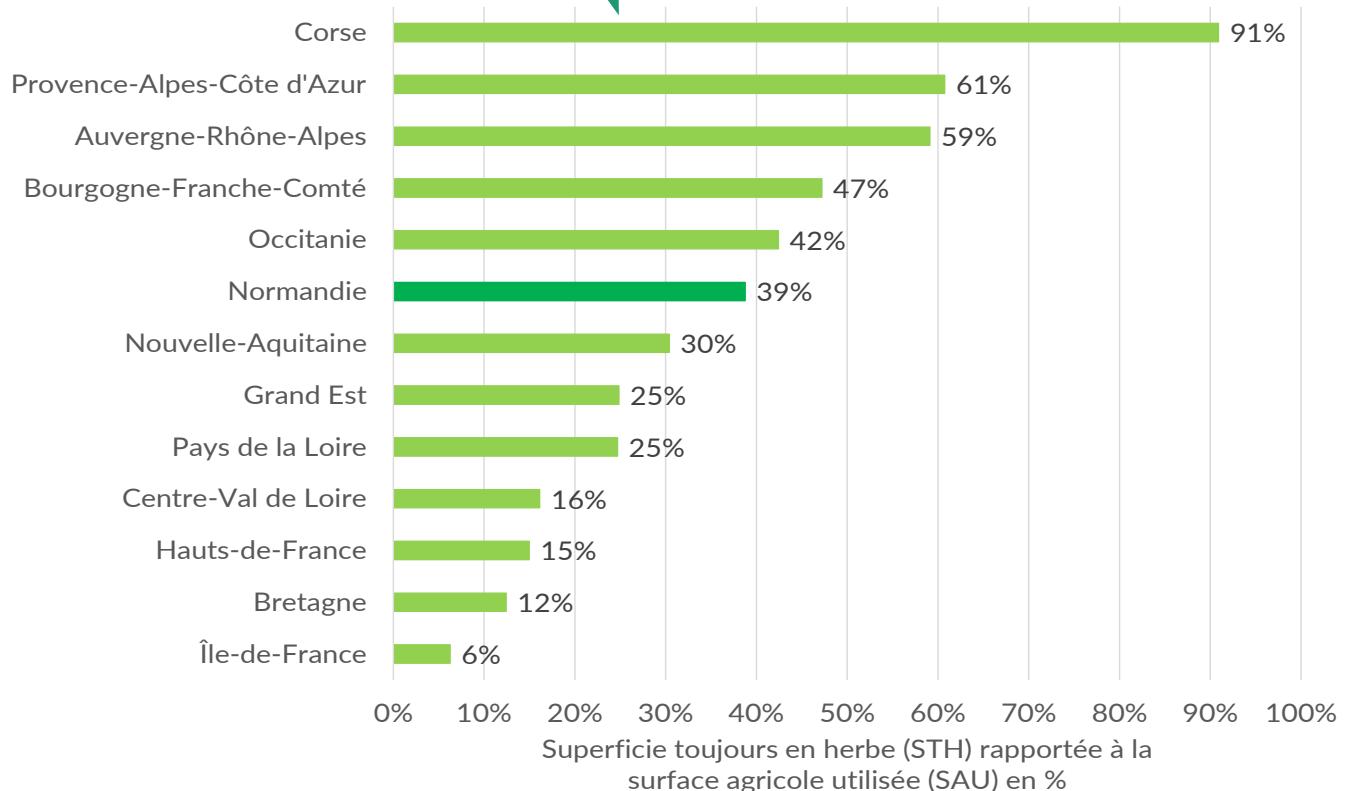
Comme pour les chiffres de la partie précédente, on observe encore une fois un « creux », en Normandie, entre 2010 et 2017 du fait d'une modification du règlement de la PAC (Politique Agricole Commune) en 2010. Nous nous concentrerons donc là encore sur l'évolution entre 2009 et 2019, plutôt que sur la période 2010-2020.

**Entre 2009 et 2019, la part de STH dans la SAU a diminué de 1,6 point de pourcentage en Normandie** alors qu'elle a augmenté de 0,3 point de pourcentage en France métropolitaine. L'évolution est également négative pour tous les départements normands excepté la Manche, qui gagne 1,5 point de pourcentage de STH dans sa SAU. Parallèlement, la Seine-Maritime en perd 3,4, l'Orne 2,8, le Calvados 2 et l'Eure 1,1.



# SUPERFICIE TOUJOURS EN HERBE EN NORMANDIE COMPARÉE AUX AUTRES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES

## CLASSEMENT DE LA SUPERFICIE TOUJOURS EN HERBE RAPPORTÉE À LA SURFACE AGRICOLE UTILE DANS LES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES EN 2020



Source des données : Agreste - Statistique agricole annuelle (SAA)

Réalisation : Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable – ANBDD, 2022

La France peut être divisée en deux selon une diagonale sud-ouest/nord-est. Au sud de cette diagonale, les régions comptent plus de 40 % de STH dans leur SAU, alors qu'au nord de cette diagonale, les régions en possèdent moins de 40 %. Par rapport aux 13 autres régions métropolitaines, **la Normandie se place au 6<sup>e</sup> rang des régions ayant le plus de STH dans la SAU** (39 %), ce qui la place au-dessus de la moyenne métropolitaine (34 %).

En considérant la surface de prairie non plus par rapport à la SAU, mais par rapport à la surface régionale, **la Normandie est la 2<sup>e</sup> région métropolitaine ayant la proportion de STH par rapport à la superficie régionale (27 %) la plus élevée parmi les 13 régions métropolitaines** du fait de l'importante SAU présente en Normandie (la Normandie est la 2<sup>e</sup> région ayant le plus de territoires agricoles selon CORINE Land Cover) : **le milieu prairial est donc un atout phare de la région.**



## CE QU'IL FAUT RETENIR

**La Normandie compte 804 900 ha de superficie toujours en herbe (STH) dans la surface agricole utile (SAU) en 2020, soit 39 % de la surface agricole utile, avec plus précisément :**

- 54 % pour la Manche
- 45 % pour le Calvados
- 43 % pour l'Orne
- 29 % pour la Seine-Maritime
- 20 % pour l'Eure

La fiche VI de la PAC 2010 impose le maintien des STH par rapport à l'année de référence 2010. Par conséquent, certaines prairies permanentes ont été reclassées en prairies temporaires entre 2009 et 2010, et ce afin d'en cultiver jusqu'à 50 % de la surface déclarée. La situation déclarative est cependant revenue à la normale en 2018.

**Entre 2009 et 2019, la Normandie a perdu 54 000 ha de STH et 52 000 ha de sa SAU.** D'après l'OSCOM, la quasi-totalité de la SAU perdue l'est par les prairies et autres sols agricoles (hors terres arables)<sup>[4]</sup>. La Normandie a perdu 1,6 point de pourcentage de sa STH dans la SAU entre 2009 (40,4 %) et 2019 (38,8 %). Par rapport au niveau métropolitain, la Normandie se classe au 6<sup>e</sup> rang des 13 régions métropolitaines ayant le plus de superficie toujours en herbe dans la surface agricole utile en 2020, mais également au 2<sup>e</sup> rang des régions ayant la plus forte proportion de STH par rapport à la superficie totale de la région (27 %).

**Malgré ce fort potentiel, la Normandie est au 3<sup>e</sup> rang des régions dont le taux d'évolution de la superficie toujours en herbe (-6,3 %) est le plus bas entre 2009 et 2019. L'enjeu prairie est donc pour la Normandie un atout primordial qu'il convient de préserver.**

## RÉGLEMENTATION

**Conditionalité des aides Politique Agricole Commune (PAC) 2023 - bonnes conditions agricoles environnementales :**

- BCAE 1 : obligation du maintien des prairies permanentes ;
- BCAE 9 : interdiction de convertir ou de labourer les prairies permanentes dans les sites Natura 2000.

**6<sup>e</sup> programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Normandie, adopté le 30 juillet 2018 :**

**Pour les Zones Vulnérables :**

- la méthode et les références nécessaires au calcul de la dose d'azote prévisionnelle sur les cultures et les prairies ont été ajustées et harmonisées au niveau normand par un nouvel arrêté « Référentiel d'équilibre de la fertilisation azotée », signé le 30 juillet 2018 ;
- entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 janvier : interdiction d'apporter plus de 300 kg d'azote organique total/ha sur les prairies de plus de 6 mois ;
- la suppression des prairies permanentes (PN, PT > 5 ans) est interdite à moins de 35 m des cours d'eau BCAE pour les départements du Calvados, Manche et Orne ;
- la suppression des prairies permanentes humides (déclarées PN, PX en 2013, et incluses dans les zones humides recensées pour leur rôle positif sur la dénitrification) est interdite pour les départements de Seine-Maritime et Eure ;
- la rénovation des prairies permanentes est interdite du 1er octobre au 31 janvier sauf par travail superficiel du sol sans destruction du couvert initial (pas de labour).

**Pour les Zones d'Actions Renforcées :**

- la suppression de prairies permanentes est interdite sur l'ensemble des Zones d'Actions Renforcées (ZAR).

## BIBLIOGRAPHIE

[1] J.-F. Soussana *et al.* Carbon cycling and sequestration opportunities in temperate grasslands. *Soil Use Manag.*, vol. 20, no 2, p. 219-230, 2004, doi: 10.1111/j.1475-2743.2004.tb00362.x.

[2] P. Brunet. *L'atlas des paysages ruraux de France*. Éditions Jean-Pierre de Monza ; 1992.

[3] T. Preux, D. Delahaye et M. Marie. *DE L'AGRANDISSEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES À LA TRANSFORMATION DES PAYSAGES DE BOUCAGE*, in 6<sup>es</sup> Journées doctorales du paysage ; 2014.

[4] Agreste Études n°6. *Le retournement de prairies : en faveur de quels systèmes agricoles sur le territoire normand ?* Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, DRAAF Normandie, Service Régional de l'Information Statistique et Économique ; 2021.

[5] Agreste. *Statistique agricole annuelle 2020, chiffres provisoires* ; 2021.

## MÉTADONNÉES ET MÉTHODES

### CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIT L'INDICATEUR

Thème	II - Comment évolue l'état de la biodiversité et des milieux en Normandie ?
Sous-thème	2/ Comment évoluent les grands milieux paysagers normands ?
Nature de l'indicateur	État
Indices	<p><b>Répartition de la superficie toujours en herbe en Normandie en 2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie toujours en herbe rapportée à la surface agricole utile par commune en Normandie en 2020</li> <li>• Superficie toujours en herbe rapportée à la superficie communale en Normandie en 2020</li> </ul> <p><b>Évolution de la superficie toujours en Herbe en Normandie entre 2000 et 2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution de la superficie toujours en herbe des exploitations et de la superficie toujours en herbe hors exploitations (surfaces collectives et hors champs incluses) en Normandie entre 2000 et 2020</li> <li>• Superficie toujours en herbe rapportée à la surface agricole utile dans les départements normands entre 2000 et 2020</li> </ul> <p><b>Superficie toujours en herbe en Normandie comparée aux autres régions métropolitaines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Classement de la superficie toujours en herbe rapportée à la surface agricole utile dans les régions métropolitaines en 2020</li> </ul>
Origine	Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable
Indicateur national correspondant	Évolution des surfaces de grands espaces toujours en herbe (inspiré de) <a href="https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-des-surfaces-de-grands-espaces-toujours-en-herbe">https://naturefrance.fr/indicateurs/evolution-des-surfaces-de-grands-espaces-toujours-en-herbe</a>
Échelle de restitution	Région / Départements
Production indicateur	Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable - ANBDD

### DONNÉES UTILISÉES

#### Donnée n°1 : Statistique agricole annuelle (SAA)

Niveau d'accessibilité de la donnée	Publique
Source	AGRESTE - <a href="https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/SAANR_1/detail/">https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/SAANR_1/detail/</a>
Description	La Statistique agricole annuelle (SAA) est une opération de synthèse annuelle sur les productions agricoles françaises. Elle fournit chaque année des données sur l'ensemble des productions agricoles en termes physiques (surfaces et rendements, têtes de bétail) détaillées par produit et par région et département. La SAA existe depuis 1947 et permet à la France de répondre au règlement européen UE 543/2009 du 18 juin 2009. Les données sont également utilisées pour d'autres opérations statistiques. Elles permettent de caler les évolutions conjoncturelles et sont utilisées pour établir les comptes, nationaux et régionaux, de l'agriculture (également en réponse aux obligations européennes - règlement UE 549/2013 du 21 mai 2013).
Format	Tableur (csv)
Étendue temporelle	1947-2021. Disponible en ligne : 2000-2020
Généalogie (méthode d'acquisition)	La SAA mobilise de nombreuses sources de données. Un travail de confrontation de ces sources et d'arbitrage entre les éventuelles différentes données permet d'établir pour chaque produit et chaque territoire le chiffre de la SAA. Ainsi, le chiffre arrêté correspond par construction à la meilleure estimation disponible pour rendre compte d'une production.
Emprise	France, région, département
Résolution spatiale (cas SIG)	
Fréquence d'actualisation de la donnée	Une fois par an

## DONNÉES UTILISÉES (SUITE)

### Donnée n°2 : Registre parcellaire graphique

Niveau d'accessibilité de la donnée	Publique
Sources	<p>Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) (à l'échelle de la parcelle)  <a href="https://geoservices.ign.fr/rpg">https://geoservices.ign.fr/rpg</a></p> <p>Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt (DRAAF) Normandie (à l'échelle des communes normandes)  <a href="https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/surfaces-de-production-par-commune-en-2020-a2844.html">https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/surfaces-de-production-par-commune-en-2020-a2844.html</a></p>
Description	<p>Le registre parcellaire graphique est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC).</p> <p>La version anonymisée diffusée sur le site de l'IGN dans le cadre du service public de mise à disposition des données de référence contient les données graphiques des parcelles (unité foncière de base de la déclaration des agriculteurs) munis de leur culture principale. Ces données sont produites par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) depuis 2007.</p> <p>Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles correspondant à celles déclarées pour la campagne N dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1. Ces données couvrent l'ensemble du territoire français, y compris Mayotte et Saint-Martin, mais hors Saint-Barthélemy.</p>
Format	SIG (Shapefile ou GeoPackage)
Étendue temporelle	2007-2021, disponible 2010-2021 sur le site de l'IGN
Généalogie (méthode d'acquisition)	Les données sont déclarées par les exploitants. Ces données fournissent des informations détaillées sur l'occupation du sol et les structures foncières.
Emprise	France, région, département, commune, parcelle
Résolution spatiale (cas SIG)	1/25 000
Fréquence d'actualisation de la donnée	Une fois par an

### Donnée n°3 : ADMIN EXPRESS

Niveau d'accessibilité de la donnée	Publique
Sources	Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) - <a href="https://geoservices.ign.fr/adminexpress">https://geoservices.ign.fr/adminexpress</a>
Description	<p>Le produit ADMIN EXPRESS décrit l'ensemble des informations présentent dans la base de données interne de l'IGN sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer à la date d'extraction des données.</p> <p>Le produit ADMIN EXPRESS décrit le découpage administratif du territoire métropolitain et ultramarin. Sa géométrie est celle de la BD CARTO®. Il permet d'effectuer des croisements avec d'autres sources de données dans le but de construire des représentations thématiques du territoire selon une granularité administrative.</p>
Format	SIG (Shapefile)
Étendue temporelle	29/07/2020
Généalogie (méthode d'acquisition)	Il est dérivé de la Base de Données Cartographiques (BD CARTO®) pour sa partie géométrique, et de la Base de Données Administratives pour sa partie descriptive.
Emprise	France, région, département
Résolution spatiale (cas SIG)	50 mètres
Fréquence d'actualisation de la donnée	Périodique.

## MÉTHODOLOGIE DE CRÉATION DE L'INDICATEUR

	<p><b>Superficie toujours en herbe rapportée à la surface agricole utile par commune en Normandie en 2020</b></p> <p>Cartographie de la superficie toujours en herbe rapportée à la surface agricole utile par commune normande, à partir des données du RPG à la commune mises à disposition par la DRAAF Normandie (donnée n°2).</p> <p>Les champs retenus pour rendre compte de la STH en 2020 sont (codes CAE, CEE et BTA nuls en Normandie en 2020) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PPH, PRL : STH productive,</li> <li>• BOP, CAE, CEE, ROS, SPH, SPL : STH peu productive, incluant les bois pâturés (BOP, CAE, CEE)</li> <li>• J6P, BTA : STH non productive ouvrant droit à subventions</li> </ul> <p>Après avoir effectué la somme de ces champs pour obtenir la STH, division de cette STH par la SAU de 2020, et affichage cartographique du champ obtenu.</p> <p><b>Superficie toujours en herbe rapportée à la superficie communale en Normandie en 2020</b></p> <p>Même méthodologie que pour la cartographie ci-dessus, mais division de la STH par la surface communale en 2020 et affichage cartographique du champ obtenu.</p> <p><b>Évolution de la superficie toujours en herbe des exploitations et de la superficie toujours en herbe hors exploitations (surfaces collectives et hors champs incluses) en Normandie entre 2000 et 2020</b></p> <p>D'après la SAA (donnée n°1), réalisation du graphique à partir des champs « Surfaces toujours en herbe des exploitations », « Surfaces toujours en herbe (S. T. H.) hors exploitations (collectifs et hors champ) » et « Prairies artificielles et temporaires » entre 2000 et 2020.</p> <p><b>Superficie toujours en herbe rapportée à la surface agricole utile dans les départements normands entre 2000 et 2020</b></p> <p>D'après la SAA (donnée n°1), division de la STH (somme des champs « Surfaces toujours en herbe des exploitations » et « Surfaces toujours en herbe (S. T. H.) hors exploitations (collectifs et hors champ) ») par la SAU (champ « SURFACE AGRICOLE UTILISÉE (SAU) DU DÉPARTEMENT ») entre 2000 et 2020.</p> <p>Affichage graphique du résultat obtenu pour chaque département normands, pour la Normandie et pour la France métropolitaine.</p> <p><b>Classement de la superficie toujours en herbe rapportée à la surface agricole utile dans les régions métropolitaines en 2020</b></p> <p>Même calcul que pour l'indicateur ci-dessus, mais pour chaque région métropolitaine en 2020</p>
Date de création	05/2012
Date de diffusion	2022
Référent(s) technique/scientifique	<p><b>Analyses et rédaction :</b> ANBDD - Iuna THOMAS</p> <p><b>Selecteurs :</b> ANBDD - Carine DOUVILLE, Romain DEBRAY, Sophie LECUIT et Romain MATTON.</p> <p><b>Mise en page :</b> ANBDD - Alexandre DUDOUBLE</p> <p><b>Comité de lecture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservatoire Botanique National (CBN) Brest : Catherine ZAMBETTAKIS</li> <li>• Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt (DRAAF) Normandie : Élisabeth BORGNE, Albin LEDUC.</li> <li>• Office Français de la Biodiversité (OFB) : Nathalie CHEVALLIER</li> <li>• Université de Caen Normandie : Daniel DELAHAYE</li> </ul>
Fréquence d'actualisation de l'indicateur	2012, 2022, puis tous les 10 ans



L'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable a pour ambition de contribuer à la reconquête de la

biodiversité normande. Pour cela, elle se positionne en facilitateur et mobilise des acteurs régionaux aux profils divers (collectivités, entreprises, gestionnaires d'espaces naturels, etc.).

Pour répondre à cette mission, l'agence normande de la biodiversité est structurée en 3 pôles :

- **Connaissance**, dont le but est de développer et partager la connaissance sur la biodiversité normande.
- **Reconquête**, en animant des réseaux d'acteurs et en favorisant l'émergence de projets.
- **Valorisation**, en produisant des médias permettant la généralisation des bonnes pratiques régionales.

GIP ANBDD, 115 boulevard de l'Europe, 76100 Rouen

**ANBDD.FR**

## PARTENAIRES ET FINANCEURS :

